

25 - Versement des 1^{er} et 2^{èmes} acomptes des subventions 2014 aux associations : Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux - MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps - ASEP Cras Chaprais Viotte

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville de Besançon participe au financement d'actions inscrites dans les différents projets associatifs des associations suivantes : Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils, Maison des Jeunes et de la Culture Palente Orchamps et Association Sportive et d'Education Populaire des Cras Chaprais Viotte.

La convention cadre pluriannuelle passée avec chacune de ces structures prévoit de déterminer annuellement les modalités de la subvention annuelle.

Depuis quelques exercices, la Ville a cherché à adapter le versement de ses acomptes aux besoins de trésorerie de ces associations, ceci afin d'éviter qu'elles n'aient à recourir à de coûteuses lignes de trésorerie.

En 2014, le montant de la subvention annuelle sera définitivement adopté au mois de mai et fera l'objet d'un avenant. Pour tenir compte des besoins de trésorerie de certaines associations, il est proposé de verser, sans attendre cette échéance, un premier acompte en janvier et un second acompte en avril.

Ces acomptes seront versés au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux, à la MJC Besançon Clairs-Soleils, à la MJC Palente Orchamps et à l'ASEP Cras Chaprais Viotte dans les conditions suivantes :

Associations	Acompte janvier	Acompte avril
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	62 830 €	62 830 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	100 000 €	60 000 €
MJC Palente Orchamps	83 380 €	41 690 €
ASEP Cras Chaprais Viotte	60 130 €	60 130 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 530 990 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422 / 6574 CS 47030 du budget 2014.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les avenants 2014 avec les associations, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps et ASEP Cras Chaprais Viotte

- de verser dès janvier 2014 les acomptes suivants :

- o 100 000 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- o 83 380 € à la MJC de Palente Orchamps
- o 60 130 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte
- o 62 830 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux

- de verser dès avril 2014 les acomptes suivants :

- 60 000 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- 41 690 € à la MJC de Palente Orchamps
- 60 130 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte
- 62 830 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

«**M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.